



**MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
COOPÉRATION INTERNATIONALE  
ET FRANCOPHONIE**

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **La RDC ne participera pas à la 46e Conférence ministérielle de l'OIF à Kigali si le changement du pays hôte n'est pas opéré.**

**Kinshasa, le 26 février 2025** – La République Démocratique du Congo, représentée par la Ministre Déléguée en charge de la Coopération internationale et Francophonie Me Bestine Kazadi, ne participera pas à la 46ème session de la Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF) après la signature le 20 février 2025 de la Convention entre l'OIF et le Rwanda désigné comme pays hôte.

La République Démocratique du Congo refuse de prendre part à ces assises dans la capitale du pays responsable de la tragédie sécuritaire et humanitaire qu'elle subit dans la partie Est de son territoire national.

Selon le Règlement relatif à la Procédure d'adhésion ou de modification de statut d'un État ou gouvernement auprès de l'OIF, tout État ou gouvernement qui adhère à l'OIF s'engage à respecter la Charte de la Francophonie, les Principes et les Valeurs qu'elle porte.

Par conséquent, le non-respect de la souveraineté d'un État membre, en l'occurrence de la République Démocratique du Congo, à travers l'occupation illégitime de son territoire par les troupes armées rwandaises constitue une violation manifeste de la Charte de la Francophonie, des Déclarations de Saint Boniface et de Bamako.

De ce fait, la RDC en appelle à la solidarité des États et gouvernements, membres de l'OIF, à soutenir sa demande de relocaliser la 46e CMF dans l'État du siège de l'OIF conformément aux textes du Règlement Unique des Instances de la Francophonie portant procédure de désignation de l'État ou gouvernement hôte de la CMF, aux valeurs universelles de droit international et aux résolutions adoptées en faveur de la RDC lors du XIXe Sommet des Chefs d'États et de gouvernements de la Francophonie en octobre 2024 à Paris.

***« Organiser la CMF au Rwanda constituerait une caution tacite de l'agression contre la RDC et une transgression des valeurs portées par la Francophonie. » Bestine Kazadi***